



**Comité Permanent pour la Coopération
Economique et Commerciale de l'Organisation de la
Coopération Islamique (COMCEC)**

**RECOMMANDATIONS POLITIQUES POUR LA
SESSION D'ECHANGE DE VUES DE LA 31^{EME}
SESSION DU COMCEC**



**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Novembre 2015**

Recommandations politiques pour la Session d'Echange de vues de la 31^{ème} Session du COMCEC

La 30^{ème} Session du COMCEC a décidé que « L'Agenda de développement post-2015 et Défis du développement de la Oumma Islamique : Amélioration de la prestation des services de base » serait le thème de l'Echange de vues de la 31^{ème} Session du COMCEC et a demandé au Groupe de travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté de formuler des recommandations politiques concernant ce sujet et de les soumettre à la 31^{ème} Session du COMCEC.

Dans ce cadre, les participants, à la lumière des discussions ayant eu lieu au cours de la 6^{ème} Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté, des conclusions de l'Etude conjointe du COMCEC et de la BID sur les facteurs critiques de succès pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du rapport de recherche élaboré spécifiquement pour cette réunion, ont présenté les défis et problèmes suivants et avancé les solutions générales possibles concernant la mise en œuvre des ODD dans les pays membres.

Défis et problèmes :

Conformément aux discussions ayant eu lieu lors de la 6^{ème} Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté, portant sur les systèmes de prestation des services de base dans les pays membres et les facteurs critiques de succès (à savoir la gouvernance, les données et le suivi, le renforcement des capacités, le financement et la cohérence des politiques) pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, les participants ont mis l'accent sur les défis et problèmes éventuels suivants durant la phase de mise en œuvre des ODD dans les pays membres de l'OCI :

- Manque de coordination dans/entre les pays membres et les institutions compétentes dans les domaines liés aux ODD.
- Insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des ODD.
- Lacunes en matière de données dans les pays membres, telle l'inadéquation des données ventilées, comparables, actualisées et de qualité revêtant une grande importance pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD.
- Systèmes de statistique faibles des pays membres en raison de la capacité médiocre des bureaux nationaux de statistique ainsi que des institutions nationales concernées, et de la coordination inefficace.

- Faiblesse des capacités institutionnelles et humaines, et insuffisance des infrastructures pour la réalisation des ODD dans les pays membres.
- Effets défavorables de la mauvaise gouvernance sur les efforts de développement des pays membres dus au manque de transparence, à l'accès insuffisant à l'information, aux pratiques bureaucratiques complexes, à l'exclusion des parties prenantes du processus de prise de décision et à la réactivité insuffisante des administrations publiques.
- Faible participation des citoyens à la conception et à la mise en œuvre de prestation de services de base, et options limitées des citoyens sur le plan de fournisseurs de services de base.
- Inadéquation des systèmes de suivi et d'évaluation des programmes en cours.
- Sensibilisation insuffisante du public au sujet des ODD et de leur mise en œuvre.
- Nécessité d'assurer un environnement paisible et propice à la mise en œuvre réussie des ODD dans certaines régions de l'OCI.
- Capacité insuffisante des pays membres pour élaborer/développer et mettre en œuvre des projets afin qu'ils puissent avoir recours à la GCP du COMCEC et à d'autres mécanismes de financement possibles.

Recommandations en matière de politiques :

Considérant les défis et problèmes précités, les participants de la 6^{ème} Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté ont formulé une série de recommandations en matière de politique susceptibles de promouvoir la mise en œuvre effective des ODD dans les Pays Membres de l'OCI. Les recommandations sont les suivantes :

Au Niveau National

- Encourager les pays membres à aligner les politiques qui ont un impact sur la réalisation des ODD dans la mesure du possible.
- Encourager les pays membres à intégrer les ODD dans les plans de développement nationaux, stratégies, programmes et projets.
- Encourager les pays membres à intégrer les indicateurs des ODD dans leurs systèmes de collecte de données, y compris le recensement et les enquêtes.
- Encourager les pays membres à améliorer la gouvernance dans tous les domaines tout en garantissant la transparence, l'accès facile à l'information, la prévisibilité et la participation des parties prenantes.

- Promouvoir la gouvernance dans la chaîne de prestation de services de base à travers la sensibilisation du public, améliorer le suivi et l'évaluation des programmes en cours/futurs, favoriser la participation directe des citoyens à la prestation de services en ayant recours à des modèles de participation communautaire, des coopératives et des mécanismes de plainte et de réponse.
- Désigner une institution ou un organisme faisant autorité comme point focal pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD.
- Assurer la participation active de la société civile, des ONG, du monde des affaires, des milieux scientifiques et universitaires au processus de mise en œuvre des ODD.
- Diversifier les fournisseurs de services de base en établissant des contrats avec des entreprises privées, en garantissant une concurrence entre les fournisseurs sous la supervision des gouvernements centraux, et en assurant le suivi et l'utilisation des mécanismes de partenariat public-privé.
- Mettre en place un cadre financier pour une meilleure réalisation des ODD avec des contributions et ressources nationales éventuelles des pays donateurs et des institutions internationales.
- Soutenir les efforts nationaux de mobilisation des recettes des pays membres concernés par le biais de programmes/d'activités de renforcement des capacités telle la collecte des impôts, ce qui constituerait une composante essentielle du cadre de financement des ODD.
- Promouvoir le partenariat et la coopération afin de mobiliser et utiliser efficacement le financement public international, encourager le secteur privé national et international, stimuler le commerce et les investissements et attirer les investissements directs étrangers vers les pays de l'OCI.
- Promouvoir la solidarité entre les pays membres via, entre autres, le renforcement du soutien apporté par les pays membres à revenu élevé aux pays à faible revenu dans la mise en œuvre des ODD.
- Encourager les pays membres de l'OCI à intégrer les instruments de finance islamique afin de favoriser la stabilité financière et l'inclusion financière dans leurs systèmes financiers en tant que mécanisme complémentaire de financement de la mise en œuvre des ODD et afin de financer des projets d'infrastructure à grande échelle.
- Encourager les pays membres à accroître l'utilisation/efficacité des mécanismes/instruments islamiques tels que Waqfs, Zakat, Sadaka pour une meilleure contribution au financement et à la mise en œuvre des ODD.

- Améliorer les mécanismes de suivi pour une meilleure mise en œuvre des ODD.

Au Niveau de l'OCI

- Une approche globale et holistique et des ressources humaines, institutionnelles et financières requises doit être mise en place pour une réalisation efficace des ODD dans le but d'atteindre les objectifs ambitieux des ODD au sein de l'OCI.
- Intégrer les ODD dans les documents pertinents de l'OCI dans la mesure du possible.
- Encourager les institutions de l'OCI à intégrer et refléter, autant que possible, les opinions et les contributions de la société civile, des ONG, du monde des affaires et des milieux scientifiques et universitaires dans leurs activités de mise en œuvre des ODD.
- Mettre au point des mécanismes efficaces de coopération impliquant les pays/organisations de l'OCI et les pays/organisations non membres de l'OCI pour la mise en œuvre réussie des ODD.
- Renforcer les capacités des institutions de l'OCI afin de fournir de meilleurs services aux Etats membres pour la mise en œuvre effective des ODD.
- Encourager les institutions de l'OCI pour promouvoir une utilisation plus forte et plus efficace des services financiers islamiques dans les pays membres de l'OCI dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.
- Améliorer les programmes actuels de renforcement des capacités et des initiatives telles que SESRIC-StatCaB et BID-StatCaB, et en mettre au point d'autres similaires qui puissent améliorer la capacité des Bureaux Nationaux de Statistique (BNS) et les capacités statistiques des institutions concernées.
- Etablir/développer des banques de données pour les statistiques relatives aux ODD conformément au système des Nations Unies et aux pratiques convenues au niveau international.
- Harmoniser les méthodes de collecte de données relatives aux ODD afin de combler les lacunes en matière de données et de produire des ensembles de données comparables et des statistiques.
- Aider les pays membres à améliorer leur élaboration/développement de projets et à renforcer la capacité de mise en œuvre tout comme dans le Mécanisme de financement des projets du COMCEC, le programme de lien inverse de la BID, l'OCI-PFP du SESRIC, ainsi que dans la conception et la préparation des PPP, en vue d'une meilleure utilisation des fonds pour la réalisation des ODD.

- Renforcer la capacité institutionnelle et financière de la BID et du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) pour fournir un soutien financier et technique accru aux pays membres à faible revenu dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.